



AVPSH

Association valaisanne
des professionnels
des sciences humaines

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES*

Vous trouverez ci-dessous des tarifs indicatifs pour les professions des sciences humaines telles que définies dans les statuts. Les honoraires peuvent être négociés en fonction de la durée du mandat, de sa nature ou d'autres critères comme la formation, l'expérience, la connaissance du domaine, les langues, le type de société, etc.

Honoraires pour indépendant :

Tâches	Tarif horaire brut en CHF
Travaux administratifs (correspondance, facturation, séances, gestion administrative du projet, etc.)	de CHF 80.- à CHF 100.-
Travaux scientifiques (recherches, rédaction, gestion scientifique du projet, relecture scientifique, etc.)	de CHF 90.- à CHF 110.-
Expertise hors mandat	de CHF 140.- à CHF 160.-

Recommandation minimale de salaire pour employé :

Comme tarif minimal pour les personnes salariées, nous recommandons un tarif à CHF 45.-/heure brut (vacances, fériés et 13^e salaire compris). Le salaire horaire varie selon la fonction, la formation, l'expérience, la connaissance du domaine, etc.

Ces recommandations de tarifs sont justifiées par la longue durée de la formation académique de nos professions, par nos connaissances méthodologiques et l'expérience exigée dans les domaines spécialisés à traiter.

* *mis à jour 2019*